



European  
Commission

## CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2021-2027

La Commission européenne attribue la présente Charte à :

*École Supérieure d'Art de Clermont Métropole*

### L'Établissement s'engage à :

- respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion établis dans le programme Erasmus+.
- garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.
- assurer la reconnaissance pleine et automatique de tous les crédits (sur la base du système européen de transfert et d'accumulation de crédits — ECTS) obtenus grâce aux acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride.
- n'exiger, dans le cas de mobilité de crédits, aucun frais de la part des étudiants participant à la mobilité entrante, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.
- assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- mettre en œuvre les priorités du programme Erasmus+:
  - en prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion numérique des mobilités conformément aux standards techniques de l'Initiative de la « Carte étudiante européenne ».
  - en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
  - en encourageant la participation des personnes moins favorisées au programme.
  - en promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer comme des citoyens actifs avant, pendant et après leur mobilité ou leur projet de coopération.

### LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

#### Avant la mobilité

- veiller à ce que les procédures de sélection pour les activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit accessible à toutes les parties prenantes et permette ainsi aux étudiants en mobilité de faire des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.
- publier et mettre à jour régulièrement les informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Veiller à ce que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- organiser la mobilité à des fins d'études et d'enseignement uniquement dans le cadre d'accords préalablement conclus entre les établissements; ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil, du soutien et de l'intégration des participants à la mobilité.
- s'assurer que les participants à des mobilités sortantes sont bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris dans le cadre des mobilités hybrides, en proposant des activités leur permettant d'acquérir le niveau nécessaire de compétences linguistiques et de développer leurs compétences interculturelles.
- s'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel est fondée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et sur un contrat de mobilité pour le personnel, contrats validés au préalable entre les établissements d'origine et d'accueil, ou avec les entreprises et les participants à la mobilité.
- fournir aux participants à la mobilité entrante un soutien actif tout au long du processus de recherche d'un logement.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'un visa, si nécessaire.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- s'assurer que les étudiants ont connaissance de leurs droits et obligations tels que définis dans la Charte de l'étudiant Erasmus+.

#### Pendant la mobilité

- assurer l'égalité de traitement académique et la qualité des services aux étudiants en mobilité entrante.
- promouvoir des mesures qui garantissent la sécurité des participants à la mobilité entrante et sortante.
- intégrer les participants à la mobilité entrante à la communauté étudiante au sens large et à la vie quotidienne de l'établissement.
- mettre en place des systèmes appropriés de tutorat et de soutien à l'attention des participants à la mobilité, y compris pour les participants à des mobilités hybrides.
- fournir un soutien linguistique approprié aux participants en mobilité entrante.

Les encourager à agir en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+ et à partager leur expérience de mobilité.

#### Après la mobilité

- fournir aux étudiants ayant participé à des activités de mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés de notes complets et précis, et ceci dans les délais impartis, concernant leurs résultats à la fin de la période de mobilité.
- veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus au titre des acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride, soient pleinement et automatiquement reconnus – comme convenu dans le contrat pédagogique – et confirmé par le relevé de notes et/ou le certificat de stage; transférer ces crédits sans délai dans le relevé de notes de l'étudiant, les comptabiliser en vue de l'obtention du diplôme de l'étudiant sans qu'aucun travail ou évaluation supplémentaire ne soit imposé à celui-ci et en assurer la traçabilité dans le relevé de notes de l'étudiant et dans le supplément au diplôme.
- veiller à faire figurer les activités de mobilité à des fins d'étude et/ou de stage ayant été menées de manière satisfaisante dans le relevé final des résultats obtenus par l'étudiant (le supplément au diplôme).
- encourager et soutenir les participants à la mobilité à leur retour afin qu'ils agissent en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+, qu'ils promeuvent les avantages que présente la mobilité et s'engagent activement dans la création de communautés d'anciens étudiants.
- assurer la reconnaissance des activités d'enseignement et de formation entreprises par le personnel au cours de la période de mobilité, sur la base d'un contrat de mobilité et conformément à la stratégie de l'établissement.

#### LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie de l'établissement.
- promouvoir les possibilités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien approprié aux membres du personnel et aux étudiants souhaitant participer à ces activités tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- veiller à ce que les activités de coopération aboutissent à des résultats durables et à ce que leurs retombées bénéficient à tous les partenaires.
- encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leurs retombées sur les individus, les autres établissements participants et, plus largement, l'ensemble de la communauté éducative.

#### AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI

- veiller à ce que la stratégie à long terme de l'établissement et sa pertinence par rapport aux objectifs et priorités du programme Erasmus+ soient décrites dans la déclaration en matière de stratégie Erasmus+.
- veiller à ce que les principes énoncés dans la Charte soient communiqués d'une manière appropriée et soient appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'établissement.
- faire usage des [lignes directrices](#) relatives à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur et de [l'auto-évaluation](#) de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur afin de garantir la pleine mise en œuvre des principes énoncés dans la Charte.
- assurer la promotion régulière des activités bénéficiant d'un soutien du programme Erasmus+, ainsi que de leurs résultats.
- présenter la Charte et la déclaration en matière de stratégie Erasmus+ y afférente de façon bien visible sur le site web de l'établissement et sur tous les autres canaux de communication pertinents.

*l'Agence nationale Erasmus + et que le non-respect de l'un des principes et engagements susmentionnés peut conduire à son retrait par la Commission européenne.*



**ÉCOLE** Cachet  
**SUPÉRIEURE**  
**D'ART**  
**DE CLERMONT**  
**MÉTROPOLE**

**25 RUE KESSLER**  
**63 000 CLERMONT-FERRAND**

Nom et signature du Représentant légal

**Emmanuel Hermange**  
Directeur



European  
Commission

## ERASMUS CHARTER FOR HIGHER EDUCATION 2021-2027

The European Commission hereby awards this Charter to:

*École Supérieure d'Art de Clermont Métropole*

### The Institution undertakes to:

- Respect in full the principles of non-discrimination, transparency and inclusion set out in the Erasmus+ Programme.
- Ensure equal and equitable access and opportunities to current and prospective participants from all backgrounds, paying particular attention to the inclusion of those with fewer opportunities.
- Ensure full automatic recognition of all credits (based on the European Credit Transfer and Accumulation System – ECTS) gained for learning outcomes satisfactorily achieved during a period of study/training abroad, including during blended mobility.
- Charge no fees, in the case of credit mobility, to incoming mobile students for tuition, registration, examinations or access to laboratory and library facilities.
- Ensure the quality of the mobility activities and of the cooperation projects throughout the application and implementation phases.
- Implement the priorities of the Erasmus+ Programme:
  - By undertaking the necessary steps to implement digital mobility management in line with the technical standards of the European Student Card Initiative.
  - By promoting environmentally friendly practices in all activities related to the Programme.
  - By encouraging the participation of individuals with fewer opportunities in the Programme.
  - By promoting civic engagement and encouraging students and staff to get involved as active citizens before, during and after their participation in a mobility activity or cooperation project.

### WHEN PARTICIPATING IN MOBILITY ACTIVITIES

#### Before mobility

- Ensure that selection procedures for mobility activities are fair, transparent, coherent and documented.
- Publish and regularly update the course catalogue on the website well in advance of the mobility periods, so as to be transparent to all parties and allow mobile students to make well-informed choices about the courses they will follow.
- Publish and regularly update information on the grading system used and grade distribution tables for all study programmes. Ensure that students receive clear and transparent information on recognition and grade conversion procedures.
- Carry out mobility for the purpose of studying and teaching only within the framework of prior agreements between institutions which establish the respective roles and responsibilities of the parties, as well as their commitment to shared quality criteria in the selection, preparation, reception, support and integration of mobile participants.
- Ensure that outgoing mobile participants are well prepared for their activities abroad, including blended mobility, by undertaking activities to achieve the necessary level of linguistic proficiency and develop their intercultural competences.
- Ensure that student and staff mobility is based on a learning agreement for students and a mobility agreement for staff, validated in advance between the sending and receiving institutions or enterprises and the mobile participants.
- Provide active support to incoming mobile participants throughout the process of finding accommodation.
- Provide assistance related to obtaining visas, when required, for incoming and outgoing mobile participants.
- Provide assistance related to obtaining insurance, when required, for incoming and outgoing mobile participants.
- Ensure that students are aware of their rights and obligations as defined in the Erasmus Student Charter.

#### During mobility

- Ensure equal academic treatment and the quality of services for incoming students.
- Promote measures that ensure the safety of outgoing and incoming mobile participants.
- Integrate incoming mobile participants into the wider student community and in the Institution's everyday life. Encourage them to act as ambassadors of the Erasmus+ Programme and share their mobility experience.
- Provide appropriate mentoring and support arrangements for mobile participants, including for those pursuing blended mobility.
- Provide appropriate language support to incoming mobile participants.

#### After mobility

- Provide incoming mobile students and their sending institutions with transcripts of records containing a full, accurate and timely record of their achievements at the end of the mobility period.
- Ensure the inclusion of satisfactorily completed study and/or traineeship mobility activities in the final record of student achievements (the Diploma Supplement).

- Ensure that all ECTS credits gained for learning outcomes satisfactorily achieved during a period of study/training abroad, including during blended mobility, are fully and automatically recognised as agreed in the learning agreement and confirmed by the transcript of records/traineeship certificate; transfer those credits without delay into the student's records, count them towards the student's degree without any additional work or assessment of the student and make them traceable in the student's transcript of records and the Diploma Supplement.
- Encourage and support mobile participants upon return to act as ambassadors of the Erasmus+ Programme, promote the benefits of mobility and actively engage in building alumni communities.
- Ensure that staff is given recognition for their teaching and training activities undertaken during the mobility period, based on a mobility agreement and in line with the institutional strategy.

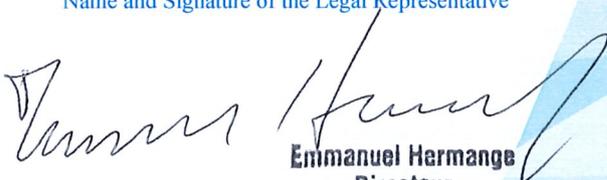
#### WHEN PARTICIPATING IN EUROPEAN AND INTERNATIONAL COOPERATION PROJECTS

- Ensure that cooperation activities contribute towards the fulfilment of the institutional strategy.
- Promote the opportunities offered by the cooperation projects and provide relevant support to staff and students interested in participating in these activities throughout the application and implementation phase.
- Ensure that cooperation activities lead to sustainable outcomes and that their impact benefits all partners.
- Encourage peer-learning activities and exploit the results of the projects in a way that will maximise their impact on individuals, other participating institutions and the wider academic community.

#### FOR THE PURPOSES OF IMPLEMENTATION AND MONITORING

- Ensure that the long-term institutional strategy and its relevance to the objectives and priorities of the Erasmus+ Programme are described in the Erasmus Policy Statement.
- Ensure that the principles of the Charter are well communicated and are applied by staff at all levels of the Institution.
- Make use of the [ECHE Guidelines](#) and of the [ECHE Self-assessment](#) to ensure the full implementation of the principles of this Charter.
- Regularly promote activities supported by the Erasmus+ Programme, along with their results.
- Display this Charter and the related Erasmus Policy Statement prominently on the Institution's website and on all other relevant channels.

*The Institution acknowledges that the implementation of the Charter will be monitored by the Erasmus+ National Agency and that the violation of any of the above principles and commitments may lead to its withdrawal by the European Commission.*

 <p><b>ÉCOLE Stamp SUPÉRIEURE D'ART DE CLERMONT MÉTROPOLE</b></p> <p><b>25 RUE KESSLER 63 000 CLERMONT-FERRAND</b></p>	<p>Name and Signature of the Legal Representative</p>  <p><b>Emmanuel Hermange Directeur</b></p>
---	--

## 1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

Créée il y a plus de deux siècles, l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ÉSACM) a opéré sa plus récente mutation sous l'impulsion du processus de Bologne. Depuis 2010, au sein de nouveaux locaux construits pour les besoins de la formation et sous statut d'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), l'ÉSACM offre à ses étudiants un cadre propice pour suivre des études supérieures en arts visuels et obtenir deux diplômes bénéficiant d'une reconnaissance académique et professionnelle hors de nos frontières : le Diplôme National d'Art (DNA), de grade Licence, et le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), de grade Master. L'école compte en moyenne 160 étudiants par an qui, durant leurs cursus, sont amenés à se former et expérimenter un large panel de pratiques et de techniques, étayé et nourri par des enseignements théoriques variés. Cette approche croisée et le suivi personnalisé réalisé par l'équipe pédagogique (17 enseignants et 4 assistants d'enseignement) amènent les étudiants à progressivement porter un regard critique et personnel sur le monde et à développer une pratique artistique singulière, ancrée dans une approche contemporaine de la création.

Depuis sa précédente déclaration de stratégie européenne, l'ÉSACM a fait des échanges internationaux l'un des moteurs de son dernier projet d'établissement (2015-2020). Former les artistes et les acteurs de l'art contemporain de demain ne saurait se faire sans les confronter aux diverses réalités du monde d'aujourd'hui. La mondialisation de l'art et de la culture produit certes une uniformisation mais aussi de multiples formes et points de vue à la rencontre desquelles il est nécessaire d'aller. Partant du constat que nous étions tout autant au centre qu'à la périphérie, au centre de la France mais à distance des principaux foyers de production artistique et du monde dans sa complexité et sa diversité, le projet international de l'école s'est fondé sur la conscience qu'il était nécessaire pour les étudiants de forger leur rapport au monde en leur permettant de se rendre non seulement dans des lieux où l'on produit et où l'on montre de l'art, mais également dans des espaces contribuant à changer leur rapport à l'autre, à penser le monde autrement, et par là-même, à changer leur manière de faire de l'art. Cette nécessité s'est d'autant plus imposée qu'une part importante de nos étudiants sont originaires d'Auvergne (55%), boursiers en majorité (56% en 2019-2020) et que les possibilités de mobilité proposées par l'école sont pour un grand nombre les premiers déplacements hors de France qu'ils effectuent.

Ainsi, l'obtention de la charte ECHE 2021-2027 et les aides allouées pour l'Union Européenne permettront à l'ÉSACM de poursuivre sa dynamique internationale croissante, notamment en matière de mobilité étudiante, afin que tous bénéficient d'une expérience internationale au sortir de leurs études sans pour autant l'imposer dans le cursus. Grâce au soutien de l'Europe notamment et en travaillant à diversifier les formes de mobilité proposées (semestre dans un établissement partenaire, stage, résidence, workshop, voyage d'étude ou de recherche) et leur durée (de 1 semaine à 1 semestre), l'ÉSACM a considérablement augmenté la mobilité étudiante sortante. Hors workshops et voyages d'études ou de recherche, nous sommes passés de 12 étudiants en 2014-2015 à 29 en 2018-2019. L'an dernier, en considérant toutes les formes de mobilités internationales, 22 des 23 diplômés du DNA et 7 des 8 diplômés du DNSEP sont partis à l'étranger à raison d'une moyenne de 1,7 voyage par étudiant de 1<sup>er</sup> cycle et 2,5 voyages par étudiant de 2<sup>e</sup> cycle. Les possibilités de mobilité mixte viendront sûrement encore accroître ces résultats en facilitant entre autres la mobilité des étudiants qui travaillent, qui sont en situation de handicap ou qui ont une charge de famille (cas de l'étudiante n'étant pas partie dans la dernière promotion de diplômés du DNSEP).

Ces résultats découlent d'une politique plus globale qui fait que l'ÉSACM, en tant qu'établissement public, se doit de garantir l'égalité pour tous tout au long du cursus, et notamment face aux coûts des études et dans l'accès aux expériences internationales. Ainsi, en complément des bourses dont les étudiants peuvent bénéficier (Erasmus+, ministère de la Culture, Région, Ville, organismes spécifiques...), l'école apporte des aides supplémentaires financées sur ses fonds propres (prise en charge systématique des frais de déplacement et, pour certaines mobilités, bourse de production, hébergement, frais de repas à hauteur de l'écart du coût de la vie) pour limiter autant que possible les freins économiques à la mobilité. Les nouveaux principes ECHE autour des questions d'inclusion rejoignent en ce sens les valeurs d'égalité d'accès qui sont un ferment central de notre projet d'établissement et qui portent leurs fruits puisque, sur les 5 dernières années, 56% des étudiants partis à l'étranger étaient boursiers. Ce taux a même atteint 72% sur certaines années comme ce fut le cas en 2018-2019.

Conscients que cette dynamique en faveur des étudiants ne saurait se diffuser dans l'école si elle n'était pas portée et relayée par les équipes, nous allons continuer d'encourager la mobilité internationale des personnels pédagogiques, administratifs et techniques. De façon générale, la mobilité des personnels est un vecteur important de la stratégie de modernisation et d'internationalisation des établissements. Elle permet en effet de dynamiser les partenariats existants en actualisant la connaissance réciproque des formations proposées, de réactiver et d'enrichir les réseaux internationaux des équipes (au bénéfice ensuite de la mobilité de stage ou de l'accueil d'intervenants étrangers dans nos formations), de découvrir d'autres approches pédagogiques, d'autres structurations qui peuvent nous amener à repenser nos propres organisations. Il est de ce fait important de poursuivre le travail engagé pour générer de la demande et des propositions pour ce type de mobilité du côté des équipes (40 personnes toutes fonctions confondues dont plusieurs à temps partiel) tout en gardant à l'esprit la spécificité du corps enseignant exclusivement constitué de professionnels souvent très pris en dehors des temps pédagogiques (artiste, critique d'art, écrivain...).

Ces différentes mobilités sortantes comme la délivrance de diplômes valant grade Licence et Master auxquels sont adjoints des suppléments aux diplômes respectant les normes européennes, contribuent à la construction d'un espace européen de l'éducation. Toutefois, quel sens aurait une politique internationale si elle ne se préoccupait que de partir et pas également d'accueillir ? Nous tenons à la présence d'étudiants, d'enseignants et d'intervenants étrangers dans nos formations qui contribuent à la richesse des échanges en apportant d'autres regards et points de vue. La qualité et la spécificité de nos enseignements et de notre recherche, l'accueil et l'accompagnement personnalisés que nous proposons, sont des atouts que nous devons travailler à mieux mettre en valeur à l'international. Avec l'ensemble du site universitaire clermontois, nous partageons le constat que, depuis l'étranger, il n'est pas toujours aisé de percevoir l'intérêt de venir suivre des études à Clermont-Ferrand pour un semestre ou plus, même si la ville travaille à changer cette image en devenant membre du réseau Ville apprenante de l'UNESCO. L'arrivée d'une chargée de communication à l'ÉSACM ainsi que l'entrée de l'école dans l'UC2A (Université Clermont Auvergne et Associés) en novembre 2018 vont permettre d'améliorer la visibilité de l'école et du site clermontois à l'international en fédérant les énergies, en partageant nos bonnes pratiques voire en mutualisant certains outils notamment en matière d'accueil des étudiants internationaux. Cette nouvelle dynamique territoriale ne peut qu'être bénéfique aux échanges que nous mettrons en place dans le cadre de la charte ECHE 2021-2027. L'enjeu des prochaines années n'est pas tant de découpler les mobilités étudiantes entrantes, car nos capacités d'accueil ne sont pas extensibles, mais de travailler à les enrichir en proposant par exemple des cours de français langue étrangère (FLE) financés par l'école ou en s'associant aux initiatives existantes pour créer davantage de liens avec la communauté étudiante internationale locale. Dans les perspectives de développement internationaux que nous nous donnons, nous souhaitons également inviter plus fréquemment des intervenants étrangers au sein de nos formations, permettre à des chercheurs internationaux non-francophones d'intégrer notre Coopérative de recherche (avec une attention particulière portée aux artistes et enseignants en exil) mais également porter des projets de mobilités internationales de crédits avec des pays partenaires du programme Erasmus avec lesquels nous avons développé différents types de partenariats (Bénin et Pérou notamment) mais où la réciprocité des échanges est difficile à atteindre du fait de l'écart conséquent des moyens économiques eu égard aux coûts de la vie.

La réciprocité des échanges est d'ailleurs un signe important de vitalité des partenariats et une condition essentielle de leur durabilité. Elle témoigne de l'intérêt réciproque que chaque établissement trouve dans le fait de s'investir dans une collaboration et atteste d'une reconnaissance mutuelle de la qualité du partenariat établi. L'entrée dans la nouvelle charte ECHE sera l'occasion de réévaluer la cartographie de nos relations internationales et de l'augmenter en respectant un certain équilibre géographique tout en laissant une large place aux pays européens. Les mobilités hors Europe sont en effet réservées aux étudiants de 2<sup>e</sup> cycle. Il est donc important de maintenir un panel important de destinations au sein de l'Union pour les mobilités d'étude ou de stage qui peuvent commencer dès le semestre 4. L'entrée récente de l'école dans le réseau ELIA qui rassemble 250 établissements supérieurs culture européens, notre présence sur les salons internationaux via l'UC2A, implication dans le réseau international des villes Michelin et l'intégration de personnalités qualifiées étrangères dans nos instances de gouvernance (depuis la rentrée 2019-2020, Claudia Kappenberg – artiste allemande enseignant en Angleterre – a rejoint le Conseil Scientifique, Pédagogique et de la Vie Étudiante) peuvent également contribuer à nouer de futurs partenariats pertinents pour l'ÉSACM.

Ces projections peuvent sembler modestes au regard des possibilités qu'offrent les différentes actions du programme Erasmus+ mais elles sont à l'échelle de notre établissement en termes de capacité d'accueil (atelier, matériel, taux d'encadrement) et de gestion des dispositifs (1/2 équivalent temps plein sur les relations internationales assuré par 2 personnes au sein de l'administration). Elles correspondent de plus au fait que l'ÉSACM, après une étape d'augmentation de ses mobilités, doit achever une phase de structuration avant d'envisager une nouvelle étape d'expansion. Cela passe notamment par la stabilisation des équipes (titularisation et cédésation des 2 personnes en charge de l'international) et la poursuite de leur formation (amélioration des compétences linguistiques, des connaissances en conception, gestion et financement de projets internationaux en s'appuyant notamment sur le plan de formation mis en place par le ministère de la Culture et l'agence Erasmus France) qui permettra une consolidation des actions et partenariats existants et la mise en œuvre de nouveaux échanges (mobilité internationale de crédits, création de nouveaux partenariats pour renforcer le maillage et la cohérence de notre réseau international).